

Réactions des délégations CGT suite au discours de François Hollande

Table ronde 2

« Assurer le passage de l'école à l'insertion professionnelle des jeunes »

Délégation CGT : Nathalie Verdeil, Jérôme Vivenza, Jean-Philippe Maréchal

Sans surprise, l'apprentissage et l'emploi des jeunes ont été présenté comme les sujets au centre de la conférence sociale. Atteindre 500 000 apprentis par an est l'objectif affiché et prioritaire, en partant du fait qui semble établi que l'apprentissage est une voie d'excellence qui forme à un métier et donc une voie à privilégier pour accéder à un emploi, y compris en ouvrant cette voie tout au long de la vie et la proposer aux seniors.

La CGT n'est pas favorable à la politique du chiffre, et fait des propositions sur le contenu des formations en les différenciant. Aujourd'hui le problème des apprentis, c'est d'abord de trouver une entreprise d'accueil et d'avoir la garantie d'atteindre le diplôme visé car c'est avant tout une formation qualifiante.

En faisant l'amalgame dans son discours de toutes les voies de formation en alternance (apprentissage, contrat de professionnalisation, contrats aidés...), François Hollande affiche une volonté de dénaturer les missions de service public de l'éducation nationale et du rôle essentiel qu'elle doit jouer dans la formation initiale. Rien sur le contenu des formations, la qualité, les moyens à mettre en œuvre mais une proposition d'une rencontre à l'automne pour évaluer et lever les blocages pour engager un programme national sur l'apprentissage.

La CGT réaffirme que, la formation est indispensable pour accéder à l'emploi, mais elle ne crée pas d'emplois, et en l'absence de politique économique et industrielle créatrice d'emplois, la politique de formation est insuffisante pour régler à elle seule l'accès à l'emploi des jeunes.

La nation doit garantir à tout citoyen l'acquisition d'une culture commune (le socle de connaissance et de compétences) lui permettant d'être pleinement femme ou homme émancipé, citoyen et travailleur, incluant l'accès à un premier niveau de qualification professionnelle. C'est le rôle du service public de l'éducation.

L'économique et le quantitatif ne peuvent être les seuls critères d'entrée dans la discussion, la CGT a fait des propositions et porte 25 exigences pour un service public de la formation initiale, mais aussi pour les droits des jeunes et des apprentis qui doivent être renforcés, les services de l'orientation et la lutte contre le décrochage scolaire et les discriminations. D'ores et déjà nous sommes engagés dans un travail avec les fédérations et ces exigences seront portées lors des rencontres prévues à l'automne.

Table ronde 3

« Développer un agenda économique et social pour la croissance et l'emploi en Europe »

Délégation CGT : Frédéric Imbrecht, Francine Blanche, Wolf Jaecklein

La crise dans laquelle est plongée l'Europe trouve sa source dans les politiques coordonnées d'austérité affectant gravement la demande interne au sein de l'UE. Le président François Hollande, dans son discours d'ouverture, souscrit pleinement à ces politiques.

Elles plombent durablement toutes perspectives de relance et de croissance économique. Malgré le message fort de défiance des citoyens contre ces politiques, lors des élections européennes de mai dernier, les chefs d'Etat, réunis lors du sommet européen des 26 et 27 juin, ont conclu au maintien du cap de l'austérité, et en particulier de la déréglementation des droits collectifs, de la protection sociale et des salaires des travailleurs. Cet axe a été confirmé par le président François Hollande à l'ouverture de la conférence sociale. Ses propositions relèvent d'une posture et n'abordent nullement les sujets qui importent aux salariés et qui plus est passent sous silence les thèmes qui percutent frontalement les intérêts des travailleurs.

Pour la CGT, et avec les syndicats qui composent la Confédération Européenne des Syndicats (CES), il faut rompre avec ces logiques en donnant un nouveau cap à l'Europe : celui d'un plan d'investissement massif dont l'objectif principal vise la création de millions d'emplois nouveaux de qualité.

Aux politiques de dumping social et de mise en concurrence entre états et population, le syndicalisme européen propose une voie progressiste de sortie de crise. : mettre l'investissement productif et social au cœur d'une Europe coopératrice et solidaire.

Face à ce constat, **la CGT propose** :

L'engagement de la France dans l'instauration du Plan d'investissement porté par la Confédération européenne des syndicats et l'ensemble des organisations syndicales françaises affiliées pour la création de 11 millions d'emplois de qualité en Europe :

- Réorienter les politiques françaises d'investissements dans le sens préconisée par la CES : des investissements à projets visant la création d'emplois de qualité et non des aides sans conditionnalité ;
- Effectuer une étude d'impact sur la création d'emplois de qualité qu'induirait l'engagement de la France à consacrer 2 % de son PIB à l'investissement tel que proposé par la Confédération Européenne des Syndicats.

Mobilité et droits des travailleurs

Au travers des différentes formes de mobilité (détachement intra-européen, intragroupe, mobilité de pays tiers, libre circulation ...), différentes formes de droits, voire de non-droits sont applicables en Europe et en France.

Nous demandons :

- L'unification par le haut des droits des salariés quel que soit leur « statut » afin de lutter efficacement et dans le progrès pour l'égalité de traitement et contre le dumping social ;
- La création d'un « forfait social » applicable à toutes les entreprises qui emploient des travailleurs dont le contrat est signé ailleurs qu'en France, ce qui les exonère de tout ou partie des cotisations sociales

françaises ;

- L'instauration de droits de contrôle en amont pour les organisations syndicales et les institutions représentatives du personnel, sur les contrats et conditions de travail prévus pour les salariés détachés devant arriver dans l'entreprise, ainsi que le renforcement des possibilités d'intervention de ces dernières pour faire respecter les droits ;
- L'instauration de critères communs fixant un seuil minimum du salaire dans chacun des pays de l'Union européenne.

La garantie jeunesse européenne

Au niveau européen, 6 millions de jeunes sont au chômage. La garantie jeunesse ambitionne de « veiller à ce que tous les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans les 4 mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement formel, décision du Conseil Européen du 22 août 2013 se traduisant par 3 objectifs :

- Former (apprentissage),
- Insérer (aller chercher les jeunes les plus exclus),
- Encourager l'incitation (création d'entreprise, mobilité..)

En France, la priorité, c'est les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en éducation (990000 en France). Des moyens financiers sont proposés, à savoir 6 milliards fléchés pour 2 ans (2014-2015) au niveau européen.

En France, ces moyens s'élèvent à 620 millions pour la période 2014-2015 et concernent 300 000 jeunes en situation d'exclusion¹.

Il est nécessaire de porter en Europe l'objectif de monter ce fonds à 20 milliards d'euros.

Des difficultés doivent encore être surmontées : les petites structures du service de l'emploi n'ont pas forcément les moyens financiers pour répondre aux appels à projets et bénéficier d'un abondement du FSE, quelle aide particulière ?

Nous visons le développement de formations pour accéder à un emploi de qualité pérenne pour les jeunes.

Il y a une question de développer la croissance par les salaires pour l'ensemble des salariés, des politiques industrielles et de services.

Il est absolument nécessaire de créer des emplois pour des jeunes dans les territoires. Nous proposons de vérifier les futurs gisements d'emplois au regard de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences dans les branches et les entreprises.

Les commissions paritaires de l'emploi et de la formation professionnelle des branches devraient être sollicitées.

Face à ce constat, ***la CGT propose donc*** :

- Faire le point de son application en France ;

¹ Source – Présentation du CAEI du 30 juin 2014

- Abonder le fonds européen ;
- Porter en Europe l'objectif de monter le fonds à hauteur de 20 milliards d'euros.

Place et rôle des organisations syndicales dans le débat européen

- Revoir de fond en comble l'organisation du dialogue social, la place et le rôle particulier des organisations syndicales. En France, les rapports et les échanges sont formels et se sont même dégradés ces derniers temps.
- Ouvrir une discussion sur le fonctionnement du Comité du Dialogue social européen et international (CDSEI) qui ne peut être une simple chambre d'enregistrement : comment aborder les données en amont, groupes de travail par thématiques qui ne concernent pas forcément toutes les parties prenantes du CDSEI, établir l'agenda avec les organisations syndicales qui doivent pouvoir porter des sujets à l'ordre du jour, bilatérales.

En outre, la CGT propose à ce que les interlocuteurs sociaux soient impliqués dans les débats sur :

- Les négociations en cours entre les États-Unis et l'Union Européenne pour préparer un accord de libre-échange. Ce projet, soutenu par le gouvernement français, est à l'origine de graves inquiétudes parmi les salariés français et menace les droits des travailleurs et consommateurs en France. Les discussions avancent dans une opacité totale, et le gouvernement français n'entreprend rien pour informer les principaux concernés. Pourtant, ce sujet est absent de l'ordre du jour de la table ronde no. 3 ;
- Les discussions en cours à Bruxelles pour introduire une taxe sur les transactions financières en Europe. La CGT porte la création de cette taxe à brève échéance et sur une base large, incluant notamment les dérivés et les titres publics. Pour la CGT, il ne faut pas céder, une fois de plus, à la pression du secteur financier, mais faire en sorte d'enrayer la spéculation et pour financer les enjeux de solidarité nationale, européenne et internationale.

Table Ronde 4

« Accélérer le retour de la croissance par l'investissement »

Délégation CGT : Mohammed Oussedik, Nadia Salhi, Marie-Paule Saavedra

Dans son allocution Le Président de la République n'a pas répondu aux attentes des salariés portées par la CGT notamment lors des nombreuses réunions préparatoires à la conférence sociale.

Alors que les français ont largement sanctionné lors des derniers rendez-vous électoraux les politiques d'austérité menées depuis deux ans, le Président de la République maintient son cap. La politique de l'offre et de l'investissement qu'il promet se résume à un ensemble de dispositifs fiscaux octroyés aux entreprises sans réel contrôle et suivi. Il en est ainsi du CICE ou du crédit impôt recherche. L'absence de la puissance publique et de son intervention sur les secteurs stratégiques pour leur pérennité et leur développement est criante ou se fait par à coup et après des mobilisations importantes des salariés comme pour Alstom ou Fralib.

Les problèmes réels que rencontrent le tissu industriel (financement, accès aux marchés, relation et délai de paiement du donneur d'ordre, sous-traitance, droits des salariés et dumping social sur l'international,...) ne sont pas traités. Le gouvernement a répondu par la mise en place de filières dirigées des grands groupes et par des mesures visant à abaisser le prétendu « coût du travail ».

Dans cette logique de la compétitivité par la réduction du pseudo « coût du travail » reste pour François Hollande un enjeu majeur.

Le « coût du capital » est volontairement ignoré par le Président de la République tout comme la proposition CGT de créer un indice du « coût du capital », alors que, par exemple, les dividendes versés sont désormais supérieurs aux investissements.

La politique d'investissement de l'Etat ne peut pas se cantonner à un ensemble de dispositifs fiscaux et sociaux octroyés aux entreprises sans réel suivi et contrôle. Il en est ainsi du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE), du Crédit Impôt Recherche (CIR) ou des exonérations de cotisations sociales. Même si la CGT se réjouit que l'Etat ait enfin répondu à sa demande de mettre en place un comité de suivi de toutes les aides aux entreprises. Il reste à définir les périmètres de suivi (national, sectoriel, territorial, entreprise). Par ailleurs, un suivi seul ne suffit pas. Sur ce sujet, le Président de la République a tenu à rassurer le patronat mais pour la CGT, l'argent public donné aux entreprises doit être conditionné et contrôlé notamment par les salariés.

La politique de l'offre plébiscité par François Hollande se fait sur le dos des travailleurs, des ménages et des retraités. Elle se fait aussi au détriment de cette demande, motrice de la croissance et solution à la sortie de crise. La CGT rappelle l'urgence de revaloriser le SMIC, les salaires dans les fonctions publiques et dans le privé, la revalorisation également des pensions de retraites doit être à l'ordre du jour.

Le Président de la République se dit favorable à la mobilisation des fonds d'assurances vies, des complémentaires santé et de l'épargne salariale au bénéfice de l'investissement long dans les entreprises. Ses propositions restent floues et amalgament volontairement des fonds totalement différents. La CGT propose de réorienter une partie de l'épargne d'assurances vie notamment) en créant un livret d'épargne pour le développement de l'industrie et de l'emploi et la création du pôle financier public au sein duquel figurerait l'actuelle banque publique d'investissement.

Le Président de la République a annoncé pour la rentrée, des assises de l'investissement. Ce sera l'occasion pour la CGT de porter à nouveau ses exigences.

Table-ronde 5

« Garantir le pouvoir d'achat par une rémunération équitable »

Délégation CGT : Pascal Debay, Michèle Chay, Pierre-Yves Chanu

Les propositions de la Cgt

La CGT revendique un Smic à 1700 euros bruts, salaire minimum pour vivre décemment dans un premier emploi sans qualification. Cela contribuera à relancer la consommation, redonner confiance aux salariés et donc sera bénéfique pour notre économie. Nous rappelons que le code du travail stipule que le Smic assure aux salariés, dont les rémunérations sont les plus faibles, la garantie de leur pouvoir d'achat et une participation au développement économique de la Nation. Il est à ce sujet hors de question d'ouvrir une brèche au nom de la compétitivité pour expérimenter, « négocier » des dispositifs permettant de mettre en place des salaires minima par branche, au niveau régional, voire pour les jeunes salariés. Ce serait un recul social inacceptable.

Nous ne pouvons continuer à subir des attaques frontales sur les salaires dans notre pays, de la part non seulement de la Commission européenne, mais aussi de votre gouvernement, du patronat européen et du patronat français à partir du dogme du « coût du travail ».

La question des salaires est une question économique et sociale centrale. 1,4 million de salariés ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. La question de l'augmentation du salaire minimum est donc primordiale dans cette période de difficultés économiques.

Les obligations de négociation, notamment en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, mais aussi en matière d'emploi des seniors, se sont transformées en une simple possibilité de plan d'action à la discrétion de l'employeur. Il y a toujours 27 % d'écart de salaires entre les femmes et les hommes. En 2010, dans le secteur privé, les femmes percevaient en moyenne un revenu salarial net annuel de 15.600 euros de moins que les hommes. Malgré 6 lois successives en matière d'égalité salariale, ces inégalités persistent. Les emplois à bas salaires sont occupés à 75 % par les femmes. À noter que selon une étude de la Caisse nationale d'assurance vieillesse, l'égalité salariale apporterait 5 Milliards de ressources supplémentaires au régime des retraites, par an, dès 2015.

Nous demandons donc des négociations loyales dans les branches professionnelles et dans la Fonction publique, afin de permettre une augmentation des salaires et traitements prenant en compte les déroulements de carrière, les qualifications acquises et aussi la suppression de la précarité. Il faut reconstruire une cohérence hiérarchique (un CAP doit garantir plus que le Smic, ce qui n'est plus le cas dans la réalité ; les salaires des jeunes BTS sont très proches du Smic, etc.). La reconstruction de la cohérence hiérarchique doit aller de pair avec l'objectif de redonner de l'amplitude hiérarchique aux grilles conventionnelles.

La nécessité de favoriser le salaire, élément de rémunération juste, au détriment de dispositifs, primes diverses et variables, est posée clairement dans la période.

Pour répondre à la crise et allier économique et social il va donc falloir créer d'autres politiques salariales et renforcer le pouvoir d'achat des 22 millions de salariés du privé comme des trois fonctions publiques, car sans cette évolution, l'économie ne pourra évoluer positivement.

Les salaires augmentent avec la taille de l'entreprise.

Le salaire moyen mensuel à temps complet dans les TPE est moins élevé (2333 euros bruts) que celui versé dans les entreprises les plus grandes, celles de plus de 1000 salariés (3686 euros). Une TPE sur cinq n'emploie que des salariés à temps partiel avec un salaire moyen de 880 euros (Dares). Il y a là matière à négociation pour relever ce défi et faire

bénéficier ces nombreux salariés du droit à un salaire décent.

Par ailleurs, dans la Fonction publique, la grille indiciaire est complètement écrasée.

Enfin, il est nécessaire d'ouvrir la discussion sur les aides et exonérations des cotisations sociales qui s'élèvent à 172 milliards d'euros, soit près de 4 fois l'impôt que versent les sociétés. Elles n'ont par ailleurs pas démontré leur efficacité économique, pas plus que le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) qui, à hauteur de 82 % des sommes allouées, n'a pas bénéficié à l'industrie. Nous demandons une remise à plat totale du système d'exonérations de cotisations sociales qui, cumulées, s'appliquent aux salaires équivalent à 2,5 fois le SMIC. C'est une trappe à bas salaires. Ces exonérations doivent être conditionnées au respect de critères sociaux comme la politique salariale, le développement des qualifications, la création d'emplois stables. Il est hors de question d'en consentir de nouvelles, telles que celles prévues dans le pacte de responsabilité.

Épargne salariale

L'épargne salariale a connu un développement très important depuis la loi Fabius de février 2001 qui a réformé en profondeur les dispositifs d'épargne salariale.

Les différents dispositifs d'épargne salariale (intéressement, participation, plan d'épargne d'entreprise et depuis la réforme des retraites de 2003, Perco) qui représentaient environ 50 Mds en 2000 s'élèvent à présent à 95 Mds.

Ce développement important de l'épargne salariale, s'il tient pour partie à son extension aux PME/TPE, s'explique avant tout par un mouvement de substitution de l'épargne salariale aux salaires, notamment dans les grandes entreprises. Celui-ci se retrouve dans les approches de la politique de rémunération en termes de rémunération globale que l'on retrouve dans de nombreuses grandes entreprises et groupes. Si le principe de non-substitution de l'épargne salariale au salaire, qui interdit de supprimer un élément de salaire (prime par exemple) pour le remplacer par de l'épargne salariale est globalement respecté, de très nombreuses entreprises limitent au minimum les augmentations de salaires tout en faisant porter l'effort vers des dispositifs d'épargne salariale, intéressement et abondement du PEE ou du Perco notamment. La CGT a toujours dénoncé les dangers de l'épargne salariale :

- Substitution de l'épargne salariale au salaire tendant à faire de plus en plus dépendre la rémunération des salariés des résultats financiers de l'entreprise, notamment via l'intéressement et l'actionnariat salarié.
- Perte de recettes pour la protection sociale, du fait de l'exemption de cotisations sociales dont bénéficient les dispositifs d'épargne salariale.

L'épargne salariale existe depuis plus de 50 ans. Elle fait donc partie du paysage de la négociation collective. Tout en étant critique sur ces dispositifs, il s'agit avant tout pour la CGT de mieux l'encadrer. C'est pourquoi elle participe depuis sa création en 2002 au Comité intersyndical de l'épargne salariale.

Premier bilan du discours de F Hollande

Force est de constater que les questions salariales sont absentes des propositions issues de son discours. Rien sur le SMIC, rien sur le traitement des fonctionnaires, rien sur la mise à niveau du salaire minimum dans les branches, rien sur l'égalité professionnelle. La seule annonce politique est de mettre en place un comité d'évaluation des aides publiques, élargi à l'ensemble des aides et exonérations de cotisations sociales, ou seront présentes les organisations syndicales (proposition de la Cgt).

Au niveau des branches il réaffirme sa volonté d'ouvrir le chantier de la réduction de leur nombre, il incite le patronat à décliner le pacte de responsabilités dans les branches en allant un peu plus vite. *Le patronat, doit "s'emparer" du pacte "de manière urgente et aboutir à de vrais résultats" en matière d'objectifs de créations*

d'emplois. "J'ai demandé au gouvernement de mettre en place un groupe d'évaluation de ces négociations. Il se réunira au mois de septembre".

Epargne salariale

Sans surprise, F Hollande demande que « soit engagé une discussion sur l'épargne salariale et l'actionnariat salarié avec l'objectif de mieux associer les cadres et les travailleurs et de mieux mobiliser les 100 milliards d'euro qui sont mobilisés pour l'investissement ».

Table ronde 6

« Renover notre politique de santé »

Délégation CGT : Nathalie Gamiochipi, Jérôme Vérité, Jean-François Naton

Au regard des enjeux que constituent les inégalités d'accès aux soins et à la santé, la surmortalité de catégories sociales, le principe de la double peine infligée au monde ouvrier et employé, comment interpréter l'impasse faite par le Président de la République sur ces questions dans son discours introductif à la « grande » conférence sociale.

À l'heure où le PLRFSS est soumis au Parlement et qu'une partie de la majorité à l'Assemblée Nationale s'apprête à ne pas le voter, cette attitude en dit long sur la volonté de déconstruction de notre modèle solidaire de sécurité sociale socle de protection sociale.

D'ailleurs, ce PLRFSS n'est qu'une mise en musique du pacte de responsabilité, dont les conséquences seront catastrophiques sur :

- l'emploi, avec 13 000 suppressions dans les différentes caisses de la Sécurité Sociale d'ici 2017
- la qualité et l'offre de soins avec 3 milliards d'économies pour l'hôpital déjà en situation d'asphyxie budgétaire
- les pensions des retraités avec blocage des revalorisations jusqu'au 1^{er} octobre 2015, y compris les régimes spéciaux, et la sous indexation des retraites complémentaires
- les prestations familiales avec 1,5 milliards d'économies.

Ces mesures illustrent l'enfermement de la pensée politique dans une logique de maîtrise des dépenses, qui reste la dominante de la crise, associée à un transfert du financement par le travail et la création de richesses vers la fiscalité et les ménages.

Les cadeaux faits au patronat par le biais des exonérations font la preuve de leur inefficacité en termes de création d'emplois depuis des années.

D'ailleurs, le patronat se garde bien de s'engager sur les contreparties attendues par François Hollande en termes de création d'emplois et d'augmentation des salaires.

Rompre avec cette politique néfaste est la priorité absolue.

- ➔ Pour la CGT, **un nouveau cadre législatif** est indispensable. Il faut rompre avec le vote de la sécurité sociale par le parlement, le financement à l'acte et l'état prévisionnel des recettes et des dépenses. Nous demandons que soit étudiée la piste d'une rémunération contractualisée des établissements et des activités non plus à partir d'objectifs financiers mais sur la base d'objectifs de santé.

Faire des dépenses de sécurité sociale une priorité nationale, car il est légitime que ces dépenses augmentent régulièrement pour un développement humain durable.

- ➔ Une **autre organisation du système** est requise, qui conjugue excellence et proximité. De nombreuses propositions, les luttes menées par les personnels et les populations sont là pour vérifier l'attachement au service public de santé.

Au moment où s'ouvre la concertation sur la future loi santé, la CGT revendique « un grand service public de la santé et de l'action sociale » avec une organisation démocratique au niveau des territoires, avec la mise en place de chambres territoriales de santé qui auraient pour mission d'organiser l'ensemble du

dispositif sanitaire au sein des territoires, réunissant structures médico-sociales, soins primaires, hospitalisation, la santé au travail, et en y intégrant à tous les niveaux la prévention. Ces chambres dans lesquelles siègeraient les élus, les représentants locaux des professionnels et des organisations syndicales, des associations de patients, les organismes de sécurités sociales et les services déconcentrés de l'État se verraient confier la planification et la régulation de la formation et l'installation des professionnels, l'évaluation des besoins en structures et équipements sanitaires ainsi que des politiques et programmes de santé.

☞ **Une politique globale du travail et de santé** est indispensable prenant en compte les conséquences du mal travail tant d'un point de vue humain qu'économique. Aussi nous devons comprendre que l'univers de la santé au travail va changer de visage dans les ébranlements en cours et que c'est bien l'ensemble des organisations, des institutions, les universitaires, scientifiques et préventeurs, le monde du travail dans son entier qui se trouvent au cœur de la « collision » car la crise actuelle prend aussi sa source dans cette maltraitance du travail et des travailleurs et elle contribue à en accentuer les méfaits. En témoignent les tendances observées depuis une vingtaine d'années l'augmentation exponentielle des troubles consécutifs au mal travail (TMS, cancers, RPS), les maladies à effet différé, l'étiologie des maladies multifactorielles. La mobilité de salariés de plus en plus nombreux, dont celles des salariés en situation de précarité, exige d'instaurer un suivi personnalisé et la traçabilité des expositions.

Le statu quo est impossible, la CGT va poursuivre la mise en débat de propositions visant à transformer le système pour plus d'efficacité. Poursuivre car nous ne partons pas de rien, nous sommes dans un processus de redéfinition de priorités. Il faut arrêter les plans à rallonge, mais se fixer des priorités. Ce que l'on nomme une POLITIQUE.

Dans ces priorités la prévention de la désinsertion professionnelle concentre tous les possibles car elle est au cœur des défis du travail et de la santé... Elle fait le lien avec santé publique et santé au travail... Maladie chronique et travail, cancers et travail, AT/MP et travail... C'est tout enjeu de l'adaptation du travail à l'Homme...

Dans cette ambition le travailler ensemble des institutions, acteurs de préventions et de santé, seront un déterminant de réussite.

Mais plus que tout c'est la participation des travailleurs eux même qui est appelée ce que l'on nomme la DEMOCRATIE au travail...

Reconquérir la Sécurité Sociale, ce n'est pas seulement une affaire de financement, mais aussi une affaire de prévention, d'éducation, de promotion du travail, de la santé et d'action, agir prioritairement sur les causes, en ne se contentant pas de la seule réparation.

La Sécurité Sociale a la vocation et la mission de tenir fermement les fils qui relie santé au travail et santé publique. La crise éthique, morale et démocratique impose une réévaluation du travail, facteur de production éminemment renouvelable pour ne pas dire inépuisable et facteur de socialisation indispensable à toute conception du développement durable. Dans ce cadre, le concept de Sécurité Sociale est destiné à redéployer toutes ses potentialités, et notre organisation continuera à lutter pour qu'il recouvre sa fonction fédératrice et intégratrice au service du monde du travail.

☞ La santé au travail ne saurait être abordée sans aborder la question de **la pénibilité au travail**. François Hollande a confirmé le message désastreux de Manuel Valls cédant une nouvelle fois à la pression du patronat.

Au-delà du compte pénibilité qui est une mauvaise réponse aux attentes des salariés, tant en termes de prévention que de réparation.

Pour la CGT, ce dossier est loin d'être clos, comme le démontre d'ailleurs les mobilisations récentes dans certaines professions pour obtenir **un départ anticipé**. L'État lui-même, comme le MEDEF, en finançant des régimes de réparation de la pénibilité dont les critères ne correspondent pas au contenu de la loi en étant beaucoup plus larges, reconnaissent implicitement tout le travail qui reste à accomplir dans ce domaine. Il est donc urgent d'ouvrir de véritables négociations dans les branches professionnelles non couvertes par des dispositifs pour s'attaquer réellement à la pénibilité du travail et à sa reconnaissance.

De même, l'État doit prendre toutes ses responsabilités et être exemplaire pour ses agents, notamment par la reconnaissance de la catégorie active à tous ceux dont les métiers relèvent de critères de pénibilité et dans le respect des statuts.

Table ronde 7

« Le dialogue social dans le processus de réforme de l'action publique »

Délégation CGT : Colette Duynslaeger, Gilles Fournel, Didier Lassauzay

Le discours du Président de la République, ouvrant la conférence sociale 2014, n'a pas apporté les perspectives tant attendues par les salariés. Il fait un constat qui lui appartient « on est sorti de la crise » alors que le chômage continue d'augmenter, les inégalités explosent, l'exclusion s'accroît. Dans ce cadre-là, il persévère en privilégiant les politiques de l'offre au détriment des besoins à l'image du pacte de responsabilité, ses réformes de la formation professionnelle, des retraites, de la loi sur la sécurisation de l'emploi,... Sa méthode : travestir le dialogue social et accélérer les réformes structurelles.

Nous connaissons bien la teneur d'une telle politique : cadeaux au patronat, simplification administrative et des normes (code du travail, seuil, ...), réductions des dépenses publiques,....

Dans ce domaine, le rapport « La France dans 10 ans », présenté en ouverture de la conférence sociale, préconise de réduire à moins de 49 % du PIB la part des dépenses publiques primaires (hors intérêt de la dette) en 2025 soit environ 6 points de moins qu'aujourd'hui (54,8%). C'est environ 123 milliards d'économie à réaliser !

Nous en connaissons tout aussi bien les effets qui se sont accélérés depuis deux ans : hausse du chômage, baisse du pouvoir d'achat, accroissement de la pauvreté, de l'exclusion, des inégalités, austérité généralisée dans les politiques publiques et les services publics.

Le Président de la République semble limiter l'intervention publique à l'aide aux entreprises pour accroître la compétitivité dans la bataille économique mondiale et à assurer un « filet social » minimal pour les plus démunis.

Or pour la CGT, les politiques publiques ont un rôle essentiel à jouer pour le développement économique et social contribuant à un aménagement du territoire cohérent assurant l'égalité d'accès aux services publics.

Les services publics ont été quasiment absents de son discours en dehors de l'éducation.

La nouvelle phase de la réforme de l'Etat lancée au Conseil des ministres du 2 juillet 2014 n'a même pas été évoquée.

Le Président de la République et le gouvernement n'entendent toujours pas les messages des citoyens lors des dernières élections, des salariés lors des nombreuses actions. Le seul message qui leur est audible reste aujourd'hui celui du patronat, celui de la finance. Leur solution, c'est donc d'aller toujours plus loin, toujours plus vite dans la même politique ...

La CGT propose des évolutions indispensables pour répondre aux besoins de la population et pour une transformation sociale et écologique.

Elle pose 9 exigences pour des politiques publiques au service du développement et des solidarités sociales et territoriales :

- Une évaluation des réformes passées, puis de celles à venir et la création d'une instance dédiée.

- ▶ Un véritable débat public citoyen sur la nature et le niveau de l'intervention publique à tous les niveaux, sur l'organisation institutionnelle de la France, la détermination des politiques publiques, les missions publiques et les services publics ;
- ▶ Des lieux de négociation aux différents niveaux où s'élaborent et se prennent les décisions
- ▶ Des droits nouveaux pour l'activité syndicale professionnelle et interprofessionnelle.
- ▶ Une autre conception de la décentralisation au service du développement et de l'aménagement du territoire, des solidarités sociales et territoriales répondant aux besoins de toute la population et au renforcement de la démocratie. Cela passe notamment par :
 - Une ambition industrielle, sociale et environnementale, créatrice d'emplois, de richesses et d'une nouvelle croissance qualitative.
 - De nouvelles solidarités sociales et territoriales.

La CGT considère qu'un nouvel acte de décentralisation n'a de sens que s'il favorise un aménagement équilibré du territoire permettant l'égalité de traitement de tous les citoyens sur l'ensemble du territoire.

Une réforme pour une fiscalité plus juste et efficace

- ▶ La réhabilitation de l'impôt sur le revenu
- ▶ La réduction du poids de la TVA
- ▶ La transformation de la taxe d'habitation
- ▶ Faire de la fiscalité des entreprises un moteur de progrès

Ces exigences ne deviendront réalités que par la mobilisation des salariés !